L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 6 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET.

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE QUATRIEME.

Suite.

—A mon tour, dit-il ensuite.... Il faut que je donne tout, moi aussi.... Voilà mon portefeuille.... Qu'est-ce que j'ai encore?.... qu'est-ce que j'ai encore?....

Il cherchait, se fouillait fébrilement.

—Ah! ma montre.... Avec la chaîne il y en a pour mille francs.... Mes bagues, mon alliance... Tout à la caisse, tout. Nous avons cent mille francs à payer ce matin.... Dès qu'il fera jour, il va falloir se mettre en campagne, vendre, liquider. Je connais quelqu'un qui a envie de la maison d'Asnières. Ce sera tout de suite fait.

Il parlait, il agissait seul. Sigismond et madame Georges le regardaient sans rien dire. Quant à Sidonie, elle semblait inerte, inconsciente. L'air froid qui venait du jardin par la petite porte entr'ouverte lors de l'évanouissement de Risler, la faisait frissonner, et elle ramenait machinalement autour d'elle les plis de son écharpe, les yeux fixes, la pensée perdue. Entendait-elle au moins les violons de son bal qui lui arrivaient aux intervalles de silence, comme une ironie féroce, avec le bruit lourd des danseurs ébranlant les planchers?.... Une main de fer, s'abattant sur elle, la tira de sa torpeur subitement. Risler l'avait prise par le bras et l'amenant devant la femme de son associé:

—A genoux, lui dit-il.

Madame Fromont s'éloignait, se défendait.

—Non, non, Risler, pas cela.

—Il le faut, dit Risler implacable.... Restitution, réparation.... A genoux donc, misérable!.. Et d'un mouvement irrésistible il jeta Sidonie aux pieds de Claire, puis, la tenant toujours par le bras:

—Vous allez répéter avec moi et mot pour mot ce que je vais dire: "Madame...."

Sidonie, à demi morte de peur, répéta doucement: "Madame..."

—Toute une vie d'humilité, de soumission....

—Toute une vie d'humil.... Eh bien, non, je ne peux pas.... fit-elle en se redressant d'un élan de bête fauve; et débarrassée de l'étreinte de Risler, par cette porte ouverte qui la tentait depuis le commencement de cette scène affreuse, l'attirait au noir de la nuit et à la liberté de la fuite, elle partit en courant, sous la neige qui tombait et le vent qui fouettait ses épaules nues.

—Arrêtez-là, arrêtez-là.... Risler. Planus, je vous en prie.... Par pitié, ne la laissez pas partir ainsi....

Planus fit un pas vers la porte.

Risler le retint:

—Je te défends de bouger, toi.... Je vous demande bien pardon, madame, mais nous avons à traiter des affaires autrement importantes que celle-là. Il ne s'agit plus de madame Risler ici.... Nous avons à sauver l'honneur de la maison Fromont; le seul en jeu, le seul qui m'occupe en ce moment.... Allons, Planus, à la caisse, et faisons nos comptes.

Sigismond lui tendit la main.

—Tu es un brave homme, Risler. Pardonne-moi de t'avoir soupçonné.

Risler fit semblant de ne pas l'entendre:

—Cent mille francs à payer, disons-nous?.... Combien te reste-t-il en caisse?

Gravement il s'assit derrière le grillage, feuilletant les livres de compte, les inscriptions de rente, ouvrant les écrins, estimant avec Planus, dont le père avait été bijoutier, tous ces diamants qu'il admirait jadis sur sa femme sans se douter de leur valeur.

Pendant ce temps, Claire, toute tremblante, regardait à la vitre le petit jardin blanc de neige, où la trace des pas de Sidonie s'effaçait déjà sous les flocons qui tombaient, comme pour témoigner que ce départ furtif n'avait plus d'espoir de retour.

Et là-haut, l'on dansait encore. On croyait la maîtresse de maison prise par les apprêts du souper, pendant qu'elle fuyait ainsi tête nue, étouffant des cris de rage et des sanglots.

Où allait-elle?....

Elle était partie comme une folle, traversant le jardin, les cours de la fabrique, les voûtes sombres où le vent sinistre et glacial s'engouffrait. Le père Achille ne l'avait pas reconnue; il en avait tant vu passer, cette nuit-là, des silhouettes empaquetées de blanc.

La première idée de la jeune femme fut de rejoindre le ténor Cazaboni, qu'on définitive elle n'avait pas osé inviter à son bal; mais il demeurait à Montmartre, et c'était bien loin dans la tenue où elle se trouvait; et puis, serait-il chez lui? Ses parents l'auraient bien accueillie sans doute; mais elle entendait déjà les lamentations de madame Chèbe et les discours en trois points du petit homme. Alors elle pensa à Delobelle, à son vieux Delobelle. Dans la chute de toutes ses splendeurs, elle se rappela celui qui avait été son premier initiateur à la vie mondaine, qui lui donnait des leçons de danse et de bonne tenue quand elle était petite, riait de ses gentilles façons et lui apprenait à se trémousser avant que personne le lui eût jamais dit. Quelque chose l'avertissait que ce déclassé lui donnerait raison contre tous les autres. Elle monta dans une des voitures qui stationnaient à la porte et se fit conduire boulevard Beaumarchais chez le comédien.

Depuis quelque temps la maman Delobelle fabriquait des chapeaux de paille pour l'exportation; métier triste s'il en fut et qui lui rapportait à peine deux francs cinquante en douze heures de travail.

Et Delobelle continuait à engraisser à mesure que sa "sainte femme" maigrissait davantage. En ce moment même, il était en train de découvrir une odorante soupe au fromage, conservée chaude dans les cendres du foyer, quand on frappa vivement à sa porte. Le comédien qui venait de voir jouer à Beaumarchais je ne sais quel drame sinistre taché de sang jusque sur la réclame illustrée de son affiche, tressaillit à ces coups frappés à une heure aussi indue.

—Qui est là? demanda-t-il un peu ému.

—C'est moi.... Sidonie.... Ouvrez vite.

Elle entra toute frissonnante, et rejetant sa sortie de bal, s'approcha du poêle où le feu achevait de mourir. Elle parla tout de suite, épancha cette colère qui l'étranglait depuis une heure, et pendant qu'elle racontait la scène de la fabrique en étouffant les éclats de sa voix à cause de la maman Delobelle endormie à côté, le luxe de sa toilette à ce cinquième étage si dénué et si pauvre, l'éclat blanc de sa parure froissée parmi ces piles de chapeaux grossiers, ces "rognures" de paille éparpillées dans la chambre, tout donnait bien l'impression d'un drame, d'une de ces terribles secousses de la vie où les rangs, les sentiments, les fortunes se trouvent brusquement confondus.

—Oh! je ne rentrerai plus chez moi.... Libre, me voilà libre!

—Mais enfin, demanda le comédien, qui donc a pu te dénoncer à ton mari?

—C'est Frantz. Je suis sûre que c'est Frantz. De tout autre il ne l'aurait pas cru.... Justement hier soir il est arrivé une lettre d'Egypte.... Oh! comme il m'a traitée devant cette femme!.... M'obliger de me mettre à genoux... Mais je me vengerai. J'ai heureusement pris de quoi me venger avant de partir.

Et son sourire des anciens jours serpenta au coin de sa lèvre pâle.

Le vieux cabotin écoutait tout cela avec beaucoup d'intérêt. Malgré sa compassion pour ce pauvre diable de Risler, pour Sidonie même, qui lui semblait, en style de théâtre, "une belle coupable," il ne pouvait s'empêcher de regarder la chose à un point de vue purement scénique, et finit par s'écrier, emporté par sa manie:

—Quelle crâne situation, tout de même, pour un cinquième acte!

Elle ne l'entendit pas. Absorbée par quelque pensée mauvaise dont elle souriait d'avance, elle approchait du feu ses bas à jour, ses souliers fins trempés de neige.

—Ah ça, maintenant, que vas-tu faire? demanda Delobelle au bout d'un moment.

—Rester ici jusqu'au jour.... Me reposer un peu.... Puis je verrai.

—C'est que je n'ai pas de lit à t'offrir, ma pauvre fille. La maman Delobelle est couchée....

—Ne vous inquiétez pas de moi, mon bon Delobelle.... Je vais dormir dans ce fauteuil. Je ne suis pas gênante, allez!

Le comédien soupira.

—Ah! oui, ce fauteuil.... C'était celui de notre pauvre Zizi. Elle a veillé dedans bien des nuits, quand l'ouvrage pressait.... Tiens! décidément ceux qui s'en vont sont encore les plus heureux.

Il avait toujours à sa disposition une de ces maximes égoïstes et consolantes. A peine eut-il formulé celle-ci qu'il s'aperçut avec terreur que sa soupe allait être complètement froide. Sidonie vit son mouvement.

—Mais vous étiez en train de souper?.... Continuez donc.

—Dame! oui, que veux-tu?.... Cela fait partie du métier, de la rude existence que nous menons, nous autres.... Car tu vois, ma fille, je tiens bon. Je n'ai pas renoncé. Je ne renoncerai jamais.

Ce qu'il restait encore de l'âme de Désirée dans cet intérieur misérable où elle avait vécu pendant vingt ans, dut frémir à cette déclaration terrible. Il ne renoncerait jamais! Delobelle continua:

—Ils auront beau dire, vois-tu, c'est encore le plus beau métier du monde. On est libre, on ne dépend de personne. Tout à la gloire et au public!.... Ah! je sais bien ce que je ferais à ta place. Tu n'étais pas née pour vivre avec tous ces bourgeois, que diable!.... Il te fallait l'existence artistique, la fièvre du succès, l'imprévu, les émotions.

En parlant, il s'était assis, nouait sa serviette au menton, se servait une grande assiettée de soupe.

—.... Sans compter que tes succès de jolie femme ne nuiraient pas à tes succès d'actrice.... Tiens! sais-tu? tu devrais prendre quelques leçons de déclamation. Avec ta voix, ton intelligence, tes moyens, tu aurais un avenir magnifique.

Et tout à coup, comme pour l'initier aux joies de l'art dramatique:

—Mais, j'y pense, tu n'as pas soupé?.... ça creuse, les émotions; mets-toi là, prends cette assiette. Je suis sûr que tu n'as pas mangé de soupe au fromage depuis longtemps.

Il bouleversa l'armoire pour lui trouver un couvert, une serviette; et elle s'assit en face de lui, en l'aidant et en riant un peu des difficultés de l'installation. Déjà elle était moins pâle. Il y avait même dans ses yeux un joli éclat fait des larmes de tout à l'heure et de la gaieté de maintenant.

La cabotine!

Tout son bonheur de vie était à jamais perdu: honneur, famille, fortune. Elle était chassée de sa maison, dépouillée, déshonorée. Elle venait de subir toutes les humiliations, tous les désastres. Cela ne l'empêcha pas de souper avec un appétit merveilleux et de tenir tête joyeusement aux plaisanteries de Delobelle sur sa vocation et ses succès futurs. Elle se sentait légère, heureuse, partie pour le pays de Bohème, son vrai pays. Qu'allait-il lui arriver encore? De combien de hauts et de bas allait se composer sa nouvelle existence imprévue et capricieuse? Elle y pensait en s'endormant dans le grand fauteuil de Désirée; mais elle pensait aussi à sa vengeance qu'elle tenait là, sous sa main, toute prête, et si sûre, et si féroce!

IV

Le nouveau commis de la maison Fromont

Il faisait grand jour quand Fromont jeune se réveilla. Toute la nuit, entre le drame qui se jouait au-dessous de lui et la fête qui chantait au-dessus, il avait dormi à poings fermés dans un de ces sommeils d'anéantissement comme en ont les criminels la veille de l'exécution, les généraux vaincus la nuit de leur déroute; sommeil dont on souhaiterait ne jamais se réveiller et où la mort s'apprend d'avance par l'absence de toute sensation.

La grande lumière qui pénétrait à travers ses rideaux, doublée par l'épaisseur de neige dont le jardin et les toits environnants étaient couverts, le rappela au sentiment de la réalité. Il sentit une secousse dans tout son être, et même avant de penser, cette vague impression de tristesse que les malheurs oubliés laissent à leur place. Tous les bruits connus de la fabrique, la respiration haletante et sourde des machines étaient en pleine activité. Le monde existait donc encore! et peu à peu l'idée de responsabilité s'éveilla en lui.

A continuer.

L'immigration en Louisiane.

Aux journalistes de l'Etat de la Louisiane

Le Bureau d'immigration de l'Etat de la Louisiane reçoit beaucoup de lettres de diverses sources demandant des informations pour des fermiers, des artisans, des journaliers, des hommes d'affaires et des capitalistes qui désirent s'établir dans cet Etat ou y placer des capitaux.

Notre bureau a lancé deux circulaires descriptives avec des cartes pour servir à ceux qui cherchent des renseignements. Nous avons expédié beaucoup de circulaires et d'exemplaires de "la Louisiane telle qu'elle est" et répondu à quantité de lettres.

Notre bureau a ouvert des registres pour y insérer la description des terres à vendre, des propositions de terres à louer ou de terres à travailler à la part, ainsi que toutes propositions propres à éclairer les immigrants qui désirent venir en Louisiane.

Nous enregistrerons toutes ces descriptions et propositions dans nos livres, qui seront toujours à la disposition des étrangers et des personnes désireuses d'acheter, et ces descriptions fourniront au bureau une source additionnelle d'informations précieuses pour ses prochaines circulaires ou pour les réponses à faire aux demandes de renseignements.

Comme notre bureau n'a pas de fonds ni de revenu autre que les petites contributions reçues de négociants et autres personnes de la Nouvelle-Orléans qui souscrivent pour nous aider dans nos travaux, nous prions respectueusement les éditeurs de journaux de cet Etat de publier cette notice, quelques semaines ou quelques mois sans frais pour le bureau dans l'intérêt de l'immigration et de l'Etat.

WM BOGEL, Président.

Bureau d'immigration de la Louisiane, No 5 Commercial Place, Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1877.

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

AMERIQUE, Defert, mercredi, 14 novembre.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 28 novembre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris).......$100
Deuxième — — .... $ 65
Troisième — — .... $ 35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $33 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse.

JEUDI, 8 Nov, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3:4 pour cent.

Passage—Cabine..........$50.
— Entrepont.......... 25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet. No 41.

mai—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant, de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ.
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse' Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 166 Commun et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m An No 35 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départs tous les MARDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

BIG SUNFLOWER,
A. P. Trousdale, capitaine, J. B. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas.

7 sept—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

BERTHA.
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, R. W. ADAMS, 41 Commercial Alley.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Hotel-deLatre, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires. Le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 82 Gravier. LORD & McPEAKE, 48 Camp.

Oct 4

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le beau bateau à vapeur

JOHN H. HANNA,
remplaçant le ST. JOHN,
J. F. ZEKERON, capitaine,

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 22 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE.
J. F. ACCOIN, Capitaine
S. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 105 rue Décatur, près St Louis.

15juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains..................$213,424
Pertes payées.......... 74,741
Bénéfice net........... 68,438

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Eyan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Gasquet.

Et, le 6 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 8 janvier 1877

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Etat de la Société le 10 janvier 1876.

Membres actifs	142
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	37
" " honoraires	2
Expulsions, " actifs	18
" " honoraires	1
Résignations, " actifs	2
Décès, " "	2
" " honoraires	1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	157
" honoraires	11

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 36 membres.

Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$201
Honneurs funèbres et dépenses	268
Total	$469

Rapport du Secrétaire des Finances.

Dû par des membres........$95

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1876		$2,871 30
Reçu de membres, pour quotités, assessments et amendes		2,586 30
Reçu d'autres sources		189 65
Total		$ 5,647 45
Dépenses par le comité de secours	$ 469 70	
Dépenses pour divers	1,325 10	—$ 1,794 80
En caisse ce jour		$ 3,912 65

Actif de la Société.

En caisse	$ 3,912 65
Dette à recevoir	290 00
Propriété foncière	718 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$ 6,057 35

Passif—"Néant".

Election pour l'année 1877.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-président, Dr EMILE DOUMEING,
Secrétaire, FRANK LEEFE,
Secrétaire des finances, ELIE LAMBERT,
Trésorier, GEO. E. FORSTALL,
Grand Marshal, CHAS. T. SONIAT,
Médecin, Dr EMILE DOUMEING,
Pharmaciens, P. BARTHE,
" VALSIN VIGNAUD,
" A. F. BERET,
" L. H. VON GOHREN.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans	
Frankfurt	10 oct.	environ	11 nov.
Nuremberg	21 nov.	"	22 déc.
Frankfurt	19 déc.	"	20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De la Nlle-Orléans à Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;

Chambre.......$150 en or Entrepont......$35, n or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
13 juin No. 32 de la rue de l'Union.

HAVANE.

Ligne de steamers de Barcelone et de la Havane.

Le steamer espagnol MARIA, de première classe et fin marcheur, Commandant F. MOLINS,

partira de son quai, vis-à-vis de la place Jackson 2e District, pour la HAVANE, directement, le DIMANCHE, 11 novembre, à 8 heures du matin.

Pour passage, s'adresser à
D. FATJO & CO.,
Agents,
4nov—7t No 53 de la rue Tchoupitoulas.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour à 6 heures du soir.

C. E. PAYNE
Surintendant.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la ville.

No. 124 RUE DU CANAL.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1877.

Jusqu'à nouvel ordre, les trains du lac, aller et retour, circuleront comme suit:

DE LA VILLE.	DU LAC.
7 heures du matin	7.45 heures du matin
8.30 "	9.15 "
10 "	10.45 "
11.30 "	Midi et quart
1 h. de l'après-midi	1.45 h. de l'après-midi
2.30 "	3.15 "
4 "	4.45 "
5.30 "	6.15 " du soir
7 " du soir	8 "

3 nov—1tf. C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE:

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express.......7.55 A. M.	Express.......8.35 A. M.
Express.......5.00 P. M.	Express.......9.30 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 nov

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express.......7.55 A. M.	Express.......8.35 A. M.
Express.......5.00 P. M.	Express.......9.30 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...5.30 P M	Express No 2...10.30 A M
Express No 3...6.15 A M	Express No 4... 8.15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement pour New York et les villes de l'Est.

Le train du vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 2h.30m P. M., le samedi, et à 7h.30 m. le dimanche. Ils arrivent à 9 h. 50 m. A. M. et à 9h.50 P. M., le dimanche, et à 9 h. 30 m. A. M. le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hôtel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & G. M.

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5.30 PM	Express No 2. 10.30 A M
Express No 3...6.15 AM	Express No 4.. 8.15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 2.30 PM Saturday, and 7.30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9.50 PM Sunday, and 9.30 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES.
Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme		$1,048,023 44
Prêts sur demande		219,610 57
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et valeurs		114,361 87
Change domestique et étranger		513,570 68
Immeubles		141,582 26
Fonds d'amortissement cinq pour cent		2,250 00
Monnaie de papier	$679,012 90	
Espèces	37,212 83	
Chèques sur les autres banques	301,362 26	—$1,017,588 84
		$3,106,990 45

PASSIF.

Capital actions		$650,000 00
Fonds d'excédant		35,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent		44,882 12
Billets en circulation		45,000 00
Dividendes impayés		5,037 95
Dû aux déposants	$1,987,875 74	
Dû à des Banques et banquiers éloignés	146,694 60	—$2,134,570 34
		$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Présid.
FUY, Caissier.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1877.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,953 86		
Reçu pour primes de rivière	87,889 38		
Reçu pour primes de mer	12,694 65		
Primes non expirées le 31 août 1875	15,620 00	—$228,15	
A déduire:			
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00		
Primes remboursées	3,871 38		
		43,871 36	
Montant net des primes			$183,286
En moins:			
Pertes par le feu	$22,192 87		
Pertes sur les rivières	25,840 66		
Pertes sur mer	2,525 79		
Pertes non encore réglées	5,000 00		
		$55,466 32	
Réassurances	16,596 90		
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	5,879 58		
Taxes et licences	5,000 25		
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	30,187 25		
Profits et Pertes	5,462 77		
	66,626 53		
En moins—l'intérêt	34,989 89	$31,656 94	$87,164 78
Bénéfice net			$96,121 53

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie	$45,366 87
En caisse	14,877 98
Primes en voie de recouvrement	12,446 69
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	$73,202 79
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00	58,202 79
Propriétés foncières	5,000 00
Billets par actions	101,996 86
Total	$453,119 13

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.

JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

GAB GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle du 20 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,584 ou le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
S. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward G. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	O. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill,

oct octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques de d'incendie	$35,786 10	
Sur risques de rivières	4,228 97	
Sur risques de mer	5,168 00	
Total des primes	$45,183 07	
En moins—Primes remboursées	667 15	
	$47,525 89	
Profits et pertes	18,123 78	
	$65,649 67	
En moins—Primes non expirées	10,090 34	
Montant net des Primes reçues		$ 55,559 33
Pertes etc., payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie	$20,430 65	
Sur risques de rivières	1,002 71	
Sur risques de mer	1,226 27	
Réfaction (rebate)	7,141 06	
Réassurances	2,413 22	
Taxes	2,928 53	
Loyer	1,150 00	
Impressions, annonces, etc.	672 90	
Bureau des Assureurs	1,554 25	
Dépenses etc, moins intérêt	4,664 55	
		$ 43,124 22
Bénéfice net		$ 12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	7,822 60
Actions de Banques et autres actions	56,721 06
Propriétés foncières	13,941 95
Billets garantis	8,694 98
Billets garantis par hypothèque	12,015 16
Effets à recevoir à courte échéance	8,106 19
Meubles de bureau et autres installations	2,579 13
Compte suspendu	1,711 40
En caisse	9,630 98
Total de l'actif	$122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire
Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du août 1877.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Juillet—1 m.

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,
Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes	$1,515,610
Surtiré	2,500
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	333,500 00
Autres actions, bons et hypothèques	158,096 62
Dû par des agents de rachat et de réserves	1,052,119 06
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	38,095 91
Propriétés foncières	224,886 59
Dépenses courantes et taxes payées	34,787 4
Echanges pour le Clearing House	$125,348 55
Billets d'autres banques nationales	14,647 00
Petite monnaie, y compris les nickels	5,432 32
Espèces—Or monnayé	42,314 12
Argent monnayé	4,000 00
Billets dits legal tender	481,996 00—674,738 1
Cinq pour cent, fonds de rachat	15,000 00
Total	$4,054,134 02

PASSIF:

Capital payé	1,000,000 00
Surplus	200,000 00
Autres bénéfices non partagés	159,685 62
Billets de Banque Nationale non rachetés	300,000 00
Dépôts individuels	2,165,477 87
Certificats de dépôts payables sur demande	10,886 95
Dû à d'autres banques nationales	111,776 51
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	106,307 07
Total	$4,054,134 02

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, SS

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que je crois le susdit tableau exact

A. LURIA, Caissier.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Exact—Attesté:

THOS. L. AIREY,
A. M. BICHAM,
W. H. MATTHEWS, Directeurs

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,068 51	
Primes maritimes	29,315 95	
Primes de rivières	81,924 35	
		$299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		$28,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,335 60	
Pertes maritimes	7,285 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
		$100,131 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,8 58	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,766 72	
	$40,125 86	$148,257 07
Profits bruts		$87,978 0

Dont $56,587 85 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 28	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 22	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74, 15	
Argent	62,846 71	
		$133,400 86
Bons de ville		72,066 00
Actions de banque et autres		72,415 62
Propriétés foncières		129,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		45,415 94
Total de l'actif		$581,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37..........Rue Carondelet..........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:

Sur risques d'incendie	$223,592 60	
Sur risques de rivières	200,950 22	
Sur risques de mer	27,222 31	67,767 13
En moins:		
Primes non expirées, 1877	29,230 60	
Primes remboursées	9,487 27	38,815 2
Montant net des primes		$465,961 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$100,297 27	
" de rivières	104,669	
" de mer	24,705 97	275 73
Réassurance	21,194 05	
Réfaction (rebate)	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 79	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	5,822 60	
Dépenses générales brutes	22,849 44	353,412 27
Balance		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,603 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes		25,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$76,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,082 46
Comptes en voie de recouvrement	31,114 11
Effets à recevoir, en garanties	465,537 60
Effets à recevoir pour primes	28,013 79
Actions de banques et autres actions	203,528 16
Bons de ville, d'état et autres bons	148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	77,010 21
Total	$1,282,906 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,558 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Calle,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	S. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham,	22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF.

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 914,797 16
Propriétés foncières (valeur actuelle)		347,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle)		155,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 à 60 c.)		120,000 00
Autres bons et actions		41,424 94
Département des actions hypothécaires		776,280 16
Change étranger et change américain	$227,242 73	
Monnaie courante et espèces	506,841 41	
		1,134,084 14
		$3,490,139 41

PASSIF.

Dû aux déposants	$1,541,229 28	
Dû à des banques et à des banquiers	131,255 53	
Dividendes non payés	914 06	
		1,822,498 87
Profits et pertes	$ 166,691 64	
Capital	1,500,000 00	
		$1,666,691 64
		$3,490,139 41

3fév— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 32 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président,
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président,
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier,
C. H. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

— DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	E. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. R. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. E. Lyman,
Chas Chaffe,	R. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DEPUGH.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1877.

En caisse le 10 juin 1876				$2,779 1
Reçu dans l'année, pour quotités				1,794
" " pour initiations				15
" " pour intérêts sur les dépôts				122 1
				$4,811 2

—Déboursements dans la même période.—

Secours aux malades	$ 211			
Salaire du portier	21 50			
Frais d'impression	68			
Commission du percepteur	189			
Comptes de gaz, &c.				
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$599 87			
Et un depuis	557 63	1,157	1,72	
En caisse actuellement				
Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts		$10,418 26		
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$640			
Pour le mobilier	358 65			
" impressions, commissions, salaire de portier, &c. &c.	926 90			
	1,925 55	10,418 26	2,886	
Payé pour secours aux malades	738			
Payé à la mort de membres	4,859 20	7,522 75		
			$2,896 50	

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1876	54
Admis depuis lors	3
	57 membres.
Démissionnaires	5
Morts	1
Expulsé	1 7
Actuellement sur la liste	50 membres

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. GARCIA,
P. O. FORNERCK,
L. BERE,
PAUL BLANO,
J. M. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
CUCULLU.

Conseil d'administration

Mai— 1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$2,751 11
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876	5,349
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876	$1,496 86
Escompte billets payés avant l'échéance	71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	[illegible]
Bénéfice net	$7,127 $7,127

L'actif suit:

Billets ... garantis par ... hypothèque et privilège de vendeur	$24,905 77½
Propriétés foncières	1,459 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,561
Currency des Etats Unis	144 26½ 1,813 67½
Effets à recevoir	7,160 10
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	328 62
	185,171
Actions payées en plein	73,150 60
Actions payées en partie	1,772 86
Scrip	4,532 22
Dividende No 1 non-réclamé	127 28
Effets à payer	922 68
Divers créanciers	472 72
Surplus de l'actif	16,679
	185,171

Nous, soussignés, déclarons personnellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ
Président.
A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 1876.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

[illegible]

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES

A. HIRSCH BADER, Président,
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale!

Primes reçues	$157,166
Pertes par incendies, sur mer et rivières payées	$54,547 88
Réassurances, réfactions (rebate), taxes, dépenses, etc.	
	191,481
	343,118
	272,276

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 12 pour cent.

DIRECTEURS:

[illegible]	Louis Schneider
A. Hirsch Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
S. A. Bamberger, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
dez, E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Bicke,	S. I. Nadlis,
J. H. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert,
E. Wilkenson, L. H. Gezreve,	F. Keder,
E. Wilkenson.	

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE.......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,958 88
Pertes, dépenses, taxes, etc.	$ 277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$ 71,203 29
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir		$396,589 78
En caisse et primes en devoir recouvrement		186,698 43
		$585,298 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
O. MORIS.	SAMUEL L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 2 octobre 1873

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars.

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour

En caisse	$226 10
En banque	399 05
Reconnaissances:	
Un billet dû à la Société	$24 00
	30 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril	56 00
Propriété du tombeau et immeubles	450 00 $560 00
Total	$1,755 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 29—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK.

Par ordre du Président
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Président ou au Comité et Sauveur

mars—

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES

STREET

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $3; half-yearly $1 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:

NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship

NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commander,

will leave her wharf, foot of Toulouse street,

Thursday, Nov., 8 at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to

ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street.

my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April:

Fire premiums	$188,068 51	
Marine premiums	29,315 95	
River premiums	81,924 35	
		$ 2
Earned premiums, less re-insurance and return premiums		2
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,335 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,510 20	
		$100,131
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.	11766 72	
	$40,125	$14
Gross profits		$ 87,978

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,648	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 22	
		$ 24,591 70
Loan on Call	$74,555 15	
Cash	62,846 71	
		$ 133,400 86
City Bonds		72,066 00
Bank and other Stocks		72,415 62
Real Estate		129,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account		45,415 94
Total asset		$581,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums		$312,279
Marine premiums		86,024 91
River premiums		27,220 64
Total amount of premiums		$425,524 5
Loss unearned and return premiums		95,752 94
Net earned premiums		$329,771 61
Add interest and discount		24,647 27
		$355,429
Deduct—		
Fire losses	$95,452 74	
Marine losses	82,162 90	
River losses	24,746 80	
Net losses		$ 202,362 44
Reinsurances	$15,537 08	
Rebate	46,452 18	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,820 32	
		117,109
		$304,272 02
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$329,273
Net profits for 1876		$29,156

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash value

Real estate	$115,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	158,800
Bills receivable (premiums)	11,755 24
First mortgage notes and pledge notes	192,766 06
Cash in bank	26,975 29
Premiums in course of collection	47,222
Amounts due by insurance companies	8,207 22
	$574,413 62

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 17, 1877

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldige,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schreiber,	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877,

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 773,241 11
Actions, bons et hypothèques		225,104 09
Propriétés foncières		52,000 0
Caveaux des safe deposits		50,000 00
Dépenses et taxes payées		5,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 73
Change américain		64,665 57
Echange pour le Clearing House	$51,694 33	
Or	11,154 50	
Papier-monnaie	162,111 50	224,960 33
		1,411,045 06

PASSIF.

Capital nouveau	$250,000	
do ancien	150,000	400,000 00
Surplus		10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		36,942 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés		37,994
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)		
do		445,552
do (département des épargnes)		394,222
Certificats dits time certificates		96,327
		1,411,045 0

J certifie que le tableau qui précède est exact

J. F. WALTON,
Caissier

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104..........CANAL STREET..........10

ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk		$361,286
On Marine Risks		24,474
On River Risks		25,697
Total Premiums		411,449
Less Unearned Premiums		118,116
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$293,334
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,887 9	
On Marine Risks	17,062 56	
On River Risks	3,596 77	
Taxes and expenses, less interest	35,886 38	
Reinsurances and return Premiums	16,174 03	183,211
Profit		$110,122

The Company have the following assets—

Real Estate	$249,079
City Bonds	110,419 80
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	169,235 56
Notes secured by mortgage	214,942 66
Notes secured by pledge	42,307
Bills receivable	75,564
Premiums in course of collection	49,667
Cash on hand	77,007
	1,028,344 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. PERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

5 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 104 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$225,940 08	
Primes sur les risques de mer	6,478 74	
Primes sur les risques de rivières	29,646 92	
Total des Primes		$421,118 71
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$107,976 05	
Primes remboursées	1,292 82	
		109,276
Primes nettes acquises		$311,84
A ajouter:		
Intérêts	9,455 51	
Profits et pertes	6,076 04	
		15,531
		7,407 45
Pertes payées		
Sur les risques du feu	$ 77,741 74	
Sur les risques de mer	22,984 2	
Sur les risques de rivière	15,996 19	
Pertes en litige	6,152 84	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	45,000	
		162,212 44
Réassurances		15,066 1
Réfaction (rebate)		
Commissions d'agences		25,51
Dépenses d'agences		4,966 31
Taxes et licenses		7,577 93
Dépenses de bureau		27,004 55
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.		6,822 61
		255,309
Bénéfice net		$ 52,098

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$ 47,687
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	21,076
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	21,52
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Assoc., non $281,984 94, évalués à	28,597
Effets à recevoir pour primes	
Prêts sur hypothèque	132,988
Prêts sur nantissement	14,600
Effets à recevoir	17,611
Bons	50,417 65
Actions	36,397
Primes en voie de recouvrement	64,214 41
Propriétés foncières	74,985
Dû par divers	6,464 17
Bons des Etats-Unis	15,052 60
Total	$602,467

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$295,650 00
Effets à payer	15,666 66
Dividendes non réclamés	1,502 50
Primes sur risques non expirés	107,976 05
Pertes non réglées	51,611 12
Dû à divers	5,517 95
Fonds de réserve	12,624 05 — 500,21
Surplus	$102,096

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par action.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	Z M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
F J WEBSTER,	M MUSSON.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$76,980 15
Primes de rivières	11,083 25
Primes de mer	5,972 42
	$88,035 82
Moins primes rendues	781 96
	$87,254 86
Pertes payées pendant l'année:	
Pertes de feu	$45,029 62
Pertes de rivières	7,180 64
Pertes maritimes	5,575 49
	$48,796 75
Réassurances	2,387 84
Loyer	1,500 00
Taxes	910 00
Escompte (Rebate)	5,977 22
Dépenses, moins escompte et intérêt	10,756 63
Réserve pour risques non terminés	15,000 00
	$88,577 56

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par nantissement	$9,963 17
Prêts garantis par hypothèque	16,250 00
Billets à recevoir pour primes	5,929 85
Stock, bons et autres effets	144,071
Propriété foncière	12,000
Primes en voie de collection	7,407
Argent en caisse	9,524 96
	$214,202 72

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. McCRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé et juré devant moi, ce 14ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

14mai—4sem, 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourniss & A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart & Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH,
	ADAM THOMSON.

JOHN G. EYRE